

## Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Valéry Beaud  
déposée le 19 janvier 2016

« *Quelle place du Château en 2018 ?* »

### Rappel

*« Les abords de la Place du Château connaissent actuellement deux chantiers d'envergure.*

*D'une part, la construction du nouveau bâtiment du Parlement cantonal sur le site Perregaux, dont la première pierre a été posée le 24 mars 2014 et dont les travaux devraient se poursuivre jusqu'au printemps 2017, en vue d'une inauguration avant la fin de la législature cantonale. Le projet Rosebud du bureau Atelier Club à Lausanne (coût : 17.5 millions de francs) prévoit notamment un restaurant ouvert au public et un accès sur la rue Cité-Devant, ouvrant ainsi le site sur la Cité. Lors de la pose de la première pierre, le conseiller d'Etat Pascal Broulis a d'ailleurs déclaré que le nouveau bâtiment serait un outil « symboliquement ouvert sur la Cité comme doit l'être un lieu de délibérations et de décisions ».*

*D'autre part, le chantier de conservation et de restauration du Château cantonal Saint-Maire, qui a débuté l'an dernier, avec un objectif de mise à disposition des locaux et d'inauguration à la fin de l'année 2017 également (coût : 20.7 millions de francs).*

*Ainsi à la fin de l'année 2017, nous aurons la chance d'avoir à la fois un nouveau Parlement cantonal et un Château Saint-Maire rénové. Portant, malgré le désir annoncé d'ouvrir ces lieux sur la Cité, rien n'est à notre connaissance prévu concernant les aménagements extérieurs, à l'exception d'une légère réorganisation des places de stationnement du personnel au Nord du Château, libérant le pied du mur de façade. Ainsi, aucun réaménagement de l'esplanade du Château et de la Place du Château ne semble projeté à cette échéance.*

*Il est utile de préciser que la Place du Château est située à cheval sur un domaine public communal (DP n° 9991) dans sa moitié est et sur une parcelle propriété du Canton (n° 10'290) dans sa moitié ouest. Cette place est aujourd'hui presque intégralement consacrée à du stationnement (55 places), ce qui lui donne une triste mine et péjore la mise en valeur du patrimoine bâti qui l'entoure. Des événements comme le Festival de la Cité ou Lausanne Jardins 2009 ont toutefois pu illustrer le fort potentiel de cette place.*

*Les Verts s'étonnent donc qu'aucune coordination entre les deux chantiers susmentionnés et la requalification de la Place du Château ne semble avoir été planifiée par la Ville de Lausanne et le Canton. Ils appellent de leur vœux une réflexion rapide sur l'avenir de la Place du Château. »*

### Préambule

Située en plein cœur de la vieille ville, la place du Château est un endroit chargé d'histoire. Il convient de rappeler l'importante valeur patrimoniale et symbolique de ce site. Le Château Saint-Maire et la place elle-même sont classés monuments historiques et l'esplanade, dont l'aménagement remonte à la construction du parlement cantonal, figure au recensement des parcs et jardins historiques.

Les deux chantiers en cours permettront de revaloriser les deux monuments historiques que sont le Château Saint-Maire et le bâtiment abritant le parlement cantonal. La Municipalité salue l'aboutissement de ces deux chantiers majeurs au cœur de la Cité historique et la réhabilitation de deux bâtiments symboles du

pouvoir cantonal. Ces deux chantiers et en particulier celui du parlement cantonal ont fait l'objet de nombreuses réflexions et procédures avant une période de chantiers simultanés sur les deux objets patrimoniaux qui ont engendré des nuisances pour les riverains.

La place du Château est effectivement une des plus anciennes places de la ville. Outre le fait d'être bordée par le siège des Autorités cantonale et la Préfecture, elle a la particularité d'être en partie située sur des parcelles cantonales et sur le domaine public communal. En effet, la limite parcellaire n'est pas perceptible sur le terrain mais cet état de fait constitue une contrainte importante dans la réponse de la Municipalité à la présente interpellation. Ce découpage parcellaire réduit la marge de manœuvre de la Municipalité pour effectuer un réaménagement de l'espace. Par ailleurs, la place est actuellement dévolue au stationnement public et constitue une part importante de l'offre pour les habitants et commerçants du quartier. Notons également que dix places privées existent sur la partie cantonale de la place et sont réservées au stationnement des membres du Conseil d'Etat et de la Chancellerie cantonale.

La Municipalité reconnaît le potentiel de requalification de la place du Château. Elle rappelle que pour permettre sa mise en valeur, ce site avait fait l'objet de réflexions lors de l'édition de Lausanne Jardins de 2009. Le projet avait consisté à occuper de manière éphémère le parking avec des plantations et de requalifier de manière spectaculaire la place rendue aux seuls piétons.

Bien qu'elle soit consciente de cette situation, la Municipalité ne prévoit pas, à l'heure actuelle, de réaménager la place du Château à court terme et n'a pour l'heure élaboré aucun projet de requalification de cette place. En effet, tenant compte de la situation financière de la Ville, elle n'a inscrit aucun montant au dernier plan des investissements voté par le Conseil communal (période 2016-2019) pour cet objet. La dynamique de requalification doit s'intégrer dans une réflexion globale du stationnement comprenant les places de la Riponne, du Château et du Tunnel. Une refonte de la place de la Riponne en intégrant une nouvelle dalle supérieure et un nouvel accès au parking pour libérer les voitures des espaces publics permettrait de compenser en partie le stationnement des places du Château et du Tunnel et ouvrirait l'opportunité de repenser cette place majeure lausannoise. Cette réflexion doit prendre en compte l'économie privée, notamment le parking de la Riponne, afin de trouver un compromis de financement, dans le respect des conditions de l'ordonnance sur la protection de l'air et des souhaits des utilisateurs de cet espace, selon une démarche participative à mener.

La Municipalité rappelle par ailleurs qu'en 2010, l'aménagement de la zone de rencontre dans le quartier de la Cité avait été réalisé dans le cadre d'une démarche participative avec les habitants du quartier et de l'association des « Amis de la Cité ». A l'époque, la question d'un réaménagement de la place du Château avait été évoquée, suscitant alors des avis très opposés. En effet, une partie des habitants se prononçaient en faveur d'un réaménagement de la place du Château, ce qui impliquait une suppression du stationnement existant afin de revaloriser l'espace public en mettant le piéton au centre des discussions. La seconde tenait, au contraire, à maintenir ces places de stationnement, en raison d'une offre insuffisante dans le quartier de la Cité.

### **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

*Question 1 : la Municipalité ne pense-t-elle pas qu'il aurait été intéressant de profiter des chantiers du nouveau Parlement cantonal et de restauration du Château Saint-Maire pour réaliser une requalification de la Place du Château, afin de rendre au public un ensemble cohérent et de qualité dès 2018 ?*

S'il est vrai que la requalification de la place du Château est une question qui mérite d'être posée, la Municipalité n'a pas les ressources financières à disposition actuellement pour réaliser un tel projet. Compte tenu du contexte, un tel projet devrait faire l'objet d'un concours d'architecture ainsi que d'une démarche participative. Au vu des surfaces actuelles, un montant significatif serait nécessaire pour réaménager cette place, sans compter les sommes nécessaires à la réfection des réseaux souterrains. Ce montant ne figure actuellement pas dans le plan d'investissement de la Commune. De plus, comme

explicité auparavant, le découpage parcellaire de la place du Château réduit les possibilités de la Municipalité dans le cas d'un réaménagement des espaces publics du lieu. Il conviendrait d'associer les Autorités cantonales à ce projet pour une participation financière. A ce jour, aucun contact n'a été pris dans ce sens.

*Question 2 : Dans le cadre de procédures liées aux projets de nouveau Parlement cantonal et de restauration du Château Saint-Maire, notamment les délivrances des permis de construire, la Municipalité a-t-elle négocié avec le Canton une requalification de la Place du château ?*

La Municipalité n'a pas entamé de discussion avec le Canton concernant une éventuelle requalification de la place du Château. Elle va toutefois profiter de l'opportunité offerte par ces deux chantiers pour réaménager la placette André Bonnard en supprimant le stationnement existant. L'espace ainsi libéré sera exclusivement réservé aux piétons. Enfin, il convient de préciser que cette mesure sera effective dès la fin des deux chantiers en cours.

*Question 3 : Si oui, qu'en est-il projeté, à quelle échéance et avec quelle participation financière du canton ?*

*Question 4 : Si non, pourquoi ?*

Comme expliqué auparavant, la question de la domanialité diminue la marge de manœuvre de la Municipalité en termes de réaménagement de la place du Château. Quant au financement d'un tel projet, celui-ci n'est, à ce jour, pas assuré. Le stationnement existant est actuellement nécessaire pour le quartier de la Cité, dont l'offre est relativement faible. C'est pourquoi, un certain nombre d'habitants sont non seulement en faveur du maintien de ce stationnement sur la place du Château, mais réclament même l'augmentation de places dans ce secteur.

Etant donné la configuration du quartier avec ses ruelles étroites et ses vieux immeubles dépourvus de parking souterrains, la suppression du stationnement sur la place du Château ne pourra pas être compensée dans le secteur, aggravant alors la situation et le besoin existant en la matière.

*Question 5 : Quelles sont les intentions de la Municipalité pour requalifier la Place du Château ?*

A court et moyen terme, soit à l'horizon de l'inauguration du nouveau bâtiment du Parlement cantonal et de la rénovation du Château Saint-Maire, la Municipalité ne prévoit pas de requalifier ce lieu. Cependant, elle reste favorable à la possibilité, comme ce fût déjà le cas par le passé, d'ouvrir la place du Château à certains événements particuliers tels que le Festival de la Cité ou d'autres manifestations.

A plus long terme la Municipalité est consciente du potentiel de réaménagement des espaces publics de la place du Château et de l'esplanade sise entre le Château et le Parlement.

Dans le cadre du Plan directeur communal (PDCoM) en vigueur approuvé par le Conseil d'Etat le 24 janvier 1996, un plan directeur sectoriel de la Cité avait déjà été établi qui visait à réaménager la place du Château et l'Esplanade devant la cathédrale de Lausanne comme pôles structurants. Dans ce contexte, il avait été envisagé de limiter la circulation des voitures dans la Cité pour réserver au piéton les espaces les plus emblématiques dont la place du Château.

Ces réflexions ont été poursuivies dans le cadre de la révision du PDCoM en cours qui fixe des principes généraux et des conditions-cadres précises pour requalifier les espaces publics majeurs au centre-ville et mettre en valeur le centre historique. Le projet de PDCoM identifie ainsi la place du Château comme une « scène », soit un espace emblématique qui participe au rayonnement de la ville et qui joue un rôle de vitrine de la Ville. Les freins à la valorisation de ces espaces sont identifiés dans le PDCoM, notamment l'omniprésence du stationnement sur la place du Château. Des opportunités sont identifiées pour réaménager de façon coordonnée et complémentaire la place et l'esplanade sise entre le Château et le

Parlement, notamment en requalifiant les espaces publics de la place à la mesure de son rôle institutionnel, tout en améliorant l'accueil des événements culturels ou d'autres nature.

Le projet de PDCom a été soumis au Canton qui n'a pas remis en cause ces propositions.

Ces différentes conditions-cadres guideront les futurs projets d'aménagement d'espaces publics qui pourront être initiés lorsque les conditions foncières et financières seront réunies.

*Question 6 : Enfin, la Municipalité peut-elle encore profiter de la présente interpellation pour rappeler également ses intentions concernant la requalification de la Place du Tunnel ?*

La Municipalité précise que la requalification de la place du Tunnel est un projet actuellement en cours d'étude. Elle prévoit de réaménager et de revaloriser l'endroit en faveur des piétons et de l'animation commerciale grâce à la création de terrasses accessibles en toutes saisons. Ces aménagements présentent un caractère provisoire, dans l'attente d'une transformation définitive de la place qui a été reportée au-delà de l'horizon 2023 dans le cadre des financements de la Ville.

Cette démarche implique la suppression de places de stationnement afin de libérer de l'espace pour permettre l'aménagement des terrasses ainsi qu'une nouvelle place de quartier. La Municipalité a conscience que la diminution de l'offre en stationnement de la place du Tunnel aura certainement un impact sur la demande déjà importante dans le quartier voisin de la Cité. Il convient également de souligner que la place du Tunnel bénéficie d'une accessibilité plus grande que celle du Château, située sur les hauteurs de la ville et dont l'accès routier est restreint.

Enfin, la Municipalité tient à préciser que le projet de réaménagement de la place du Tunnel ainsi que l'installation des terrasses des établissements sera prochainement mis à l'enquête publique.

Le projet de la place du Tunnel a fait l'objet du préavis N° 2016/08, adopté en Municipalité en date du 12 février 2016. Ce projet sera soumis à l'adoption du Conseil communal dans les prochains mois. Ce préavis répond de manière complète à la question de l'interpellateur et il convient de s'y référer.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 17 mars 2016.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Simon Affolter

